

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Tunis le 02 JUN 2020

Ministère du transport et de la logistique

Note de service n°08/2020

Direction générale de l'aviation civile

A l'attention

Des exploitants aériens et des organismes de maintenance des aéronefs civils

Objet : opérations de nettoyage et désinfection des aéronefs civils

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie covid-19 et afin de se préparer à une reprise de l'activité de transport aérien commercial, il est porté à la connaissance des exploitant aériens et des organismes de maintenance des aéronefs civils que les opérations de nettoyage et désinfection des aéronefs civils doivent être réalisées conformément aux instructions décrites au niveau du guide de l'EASA intitulé « **Interim guidance on Aircraft Cleaning and Disinfection in relation to the SARS-CoV-2 pandemics Issue: 01 Date: 20/03/2020** », disponible au niveau du site officiel de l'agence européenne de la sécurité aérienne (EASA). via le lien (<https://www.easa.europa.eu/sites/default/files/dfu/Interim-guidance-on-Aircraft-Cleaning-and-Disinfection.pdf>).

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE

HABIB MEKKI

